

Alors, en principe, j'appuie l'honorable député de Vancouver-Kingsway sans réserve et je le félicite d'avoir eu le courage de proposer un tel projet de loi.

(Traduction)

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** J'ai craint un moment que le parrain du bill n'étouffe lui-même son projet de loi. Je n'ai, pour ma part, nullement l'intention de l'étouffer sous un flot de paroles. Cependant, je tiens à dire clairement que je parle en mon propre nom, et non pas en celui du PSD ni du Nouveau parti. J'appuie le bill dont la Chambre est saisie.

Je crois être le seul député en Chambre à l'heure actuelle, à une exception près, peut-être, à avoir fait partie du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui a étudié les questions de la peine capitale et des loteries. Le comité a tenu des séances pendant trois ans. Je me souviens bien des instances qui ont été faites au comité et de la décision finale du comité qui s'opposait aux loteries. Je n'approuve pas cette décision. Je ne partage pas non plus l'avis de mon voisin de pupitre, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Je ne peux simplement pas croire qu'il soit aussi naïf que le ferait croire sa façon de parler.

Étudions l'affaire d'une façon intelligente et du point de vue psychologique. La majorité des Canadiens, que ce soit bon ou mauvais, moral ou immoral, licite ou illicite, ont le goût du jeu. Il faut plus qu'une loi pour changer cela. Nous en avons eu la preuve maintes fois au Canada. A vrai dire, monsieur l'Orateur, je me rappelle fort bien que nos adversaires comptaient parmi les grands dirigeants d'associations dont certains membres étaient directeurs des plus gros établissements de jeu du pays. Il ne faut pas oublier que le jeu ne s'arrête pas aux courses de chevaux. Les tombolas sont une forme de jeu. Je défie, même mon voisin, de me montrer une société politique, une association religieuse ou amicale qui n'organise pas de tombolas. Je le répète, une tombola, c'est du jeu. Je défie n'importe qui, de me nommer une association religieuse ou bénévole qui n'y va pas de son bingo. A vrai dire, les plus gros bingos—nous en avons eu la preuve au comité—sont montés en Ontario et dans le Québec par des associations religieuses et bénévoles.

Les tombolas, les bingos, les courses de chevaux, les loteries, tout cela c'est du jeu. Notre population est encline au jeu et une loi n'y fera rien. D'accord ou non, il nous faut admettre que le Canada exporte des millions de dollars aux loteries irlandaises, aux concours sportifs du Royaume-Uni, aux loteries australiennes, aux loteries mexicaines,

[M. Pigeon.]

et mon ami ici me souffle au derby du Kentucky. Il y a bien des choses qu'on peut régir par l'intermédiaire d'une mesure législative mais je crains fort qu'il soit impossible de déraciner de l'esprit des gens, cette impression qu'ils peuvent obtenir quelque chose, non pas gratuitement mais par l'achat d'un billet de tombola, de loterie, de cagnote ou de je ne sais quoi encore.

S'il faut être parfaitement honnête, j'aimerais savoir pourquoi le Canada ne garderait pas une partie de cet argent pour le faire servir à des fins sociales au pays. Par conséquent, vu que j'estime connaître les gens et avoir des preuves, j'appuie le principe dont s'inspire le présent bill et je crois qu'il devrait être adopté.

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Je sacrerai quelques instants du temps qui me reste pour exprimer mon opinion au sujet du bill à l'étude. J'ai été étonné d'entendre le premier député du PSD dire que les courses de chevaux sont une entreprise frauduleuse. Je voudrais bien qu'il communique cette idée extraordinaire à Sa Majesté la reine qui a sa propre écurie, je crois, et fait courir ses chevaux dans le derby anglais sur lequel se fonde des loteries. En ce qui concerne le deuxième porte-parole du PSD, je n'estime pas juste de regarder les loteries comme une forme de jeu de hasard. A mon point de vue, une loterie instituée à une fin charitable n'est pas un jeu de hasard. C'est un simple stimulant qui encourage la population à donner une partie de son argent à des fins charitables et sociales.

J'approuve le principe du bill, monsieur l'Orateur, parce que je crois que la population de notre pays le veut. Cette volonté a été démontrée, non pas cette année-ci, mais en 1951, lors du congrès du parti conservateur à Ottawa. J'ai eu alors l'honneur de présenter au congrès, au nom des jeunes conservateurs, un projet de résolution qui a rallié la majorité des suffrages. Je me souviens que les journaux d'Ottawa ont fait grand état de cette résolution, en déclarant que c'était là l'indice de la volonté du public de voir instituer des loteries dans notre pays. Personnellement, je préférerais qu'on apporte un léger changement à la façon d'envisager le projet de loi. Je voudrais que la mesure tienne compte de la question posée par l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique, en vertu duquel les questions de santé, l'administration et la direction des hôpitaux relèvent du domaine provincial.

Évidemment, je n'ai pas l'intention d'en parler trop longtemps. Comme la plupart des Canadiens, je serais heureux de voir la Chambre adopter un bill semblable. Même